MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 110 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A.F.
78954848

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

14 Janvier 1986 N° de série continue 310 Bulletin n° 1

LE SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR 1986

LES TRAITEMENTS D'HIVER ARBRES FRUITIERS ET VIGNE

La période hivernale est le moment où l'on doit effectuer certaines opérations permettant de réduire le niveau des populations des ennemis des cultures. Les interventions chimiques nécessaires doivent être effectuées par temps sec et calme, pendant le repos végétatif. Il faut traiter avec une forte pression en mouillant bien les écorces, le traitement à la lance est recommandé.

Certaines règles de sécurité sont à observer : les manipulateurs doivent porter des vêtements de travail, des gants imperméables et des lunettes ou masques de protection ; interdiction de fumer pendant le traitement. Les emballages vides sont détruits ou enterrés loin de toute source d'eau. Après le traitement nettoyer les vêtements de travail et se laver les mains et le visage avant de prendre toute nourriture.

ARBRES FRUITIERS

Mesures prophylactiques

Lors de la taille, ramasser et brûler les rameaux et les fruits momifiés ; désinfecter les plaies de taille avec des produits tels que :

KANKERTOX 3, SANTAR, QUINOLATE 400, BAYLETON pâte ou MASTIC FLUIDE ANTICHANCRE G.T.

Traitements chimiques

Ces traitements permettent de détruire efficacement les mousses, algues et lichens ainsi que les formes hivernantes de nombreux ravageurs : cochenilles (Pou de San José), psylle du poirier, chenilles défoliatrices (Hyponomeutes et Cheimatobie), oeufs de pucerons, d'acariens rouges et de teigne des fleurs de cerisier.

L'intervention chimique sera très utile si on a observé des pullulations importantes l'été dernier (Psylle, Pou de San José). Le volume de liquide doit être abondant (1500 l/ha). En ce qui concerne le psylle du poirier, une application devra être faite dans tous les vergers de poiriers en raison des fortes populations présentes à l'automne 1985.

Un prochain Bulletin situera l'évolution de ce ravageur et l'époque d'intervention.

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Produits de traitements d'hiver utilisables sur arbres fruitiers ou sur vigne

Colorants nitrés ou DNOC : ils détruisent les mousses et lichens et sont efficaces sur insectes et acariens hivernants, ils ont également une action fongicide. La dose d'utilisation est de 600 g de DNOC/hl soit 1 l de produit commercial par hectolitre.

Huiles jaunes : ce sont des colorants nitrés avec des huiles minérales (anthracène ou pétrole). L'association DNOC + huile améliore l'efficacité sur les ravageurs, insectes et acariens. On les utilise à la dose de 2 à 3,5 l de produit/hl (pour les arbres fruitiers à noyaux réduire la dose de moitié). Pour les cochenilles des arbres fruitiers (Pou de San José, cochenille du mûrier, cochenille rouge du poirier) préférer les huiles jaunes à base d'huiles de pétrole.

Dans certains cas, on peut rajouter du DNOC pour apporter au total 600 g de DNOC/hl (lutte contre le psylle).

Huiles de pétrole : elles agissent également sur les insectes et acariens hivernants ainsi que sur les mousses et lichens.

Oléoparathion ou oléomalathion : on les utilise juste avant le débourrement pour détruire les cochenilles et oeufs d'hiver de nombreux insectes (45 g de ma/hl).

Vigne

MALADIES DU BOIS

Excoriose - Si vous observez des symptômes : actuellement un blanchiement de l'écorce avec des petits points noirs (pycnides) ou bien en été, des nécroses brunâtres à la base des rameaux avec éclatement de l'écorce.

Vous devez traiter, 2 méthodes sont possibles :

- soit après la taille (au moins 15 jours après) avec un produit à base d'Arsénite de soude à 625 g de ma/hl en utilisant 500 l de bouillie/ha. Ce traitement agit également sur les formes hivernantes d'insectes (cochenille, pyrale).
- soit vous traiterez plus tard avec un produit actif après le débourrement.

Esca - Si vous avez eu des cas d'apoplexie (dessèchements brutaux de quelques ceps) vous devez traiter à l'Arsénite de soude à 1250 g de ma/hl, deux semaines avant le débourrement.

Eutypiose - Des conseils ont été donnés dans le Bulletin précédent : couper et brûler les parties mortes des ceps et traiter les plaies de taille des jeunes parcelles dans les zones contaminées avec une solution à base de bénomyl ou carbendazime à 12,5 g/l.

ACARIOSE - ERINOSE - COCHENILLES

Dans les parcelles qui ont été attaquées par ces ravageurs, on doit lutter par un traitement d'hiver aux colorants nitrés (DNOC) ou avec des associations DNOC + huiles minérales (huiles jaunes). Ces produits agissent également sur les oeufs d'araignées rouges, sur les insectes hivernants (pyrales, tordeuses) et sur l'excoriose (à la dose de 600 g de DNOC/hl).

Voir paragraphe précédent : produits de traitements d'hiver arbres fruitiers ou vigne.

BLACK-ROT

Dans les régions qui ont été attaquées en 1985, il faudra brûler ou enfouir les grappes desséchées pour limiter les attaques du printemps prochain. Les vignes abandonnées devraient être systématiquement arrachées car elles peuvent constituer une source de contamination.